



CONVENTION LA BÊTA-Pi / le Pôle Résidences Autonomie du CCAS de Malakoff

Entre :

L'association La Bêta-Pi situé(e) 9 avenue Marcellin Berthelot à Meudon (92190) , représenté(e) par Julien Rol Malherbe en sa qualité de directeur, dûment habilité(e) aux fins de signer les présentes,

Ci-après dénommée « La Bêta-Pi »

Et

Le pôle résidences autonomie du CCAS de Malakoff, représenté par Mme Jacqueline BELHOMME, en ses qualité de Présidente du CCAS et Maire de Malakoff, dûment habilitée aux fins de signer les présentes,

Ci-après dénommée « la Résidence autonomie Laforest »

Préambule

La Bêta-Pi

Née en 1997, la Bêta-Pi est une association qui revendique deux appartenances :

La culture autour des techniques et des sciences : pour permettre à tous de comprendre notre environnement technique et l'état des connaissances scientifiques du moment ;

L'éducation populaire : pour permettre à tous de comprendre pour être auteur et acteur de sa vie et dans la société.

Elle intervient beaucoup auprès des publics jeunes (interventions scolaires ou périscolaires, loisirs, séjours, clubs), des animateurs (volontaires ou professionnels), des réseaux associatifs et professionnels, des entreprises et du grand public.

La Bêta-Pi intervient dans les Deux-Sèvres (79) en Nouvelle-Aquitaine, à Meudon/Sèvres et ses environs en Ile-de-France et occasionnellement en France et aussi à l'étranger quand les projets s'y prêtent.

Le Pôle résidences autonomie du CCAS de Malakoff

Situé à Malakoff (Hauts-de-Seine), les Résidences Autonomie Laforest et Joliot-Curie sont des résidences pour personnes âgées autonomes, qui accueillent 35 et 40 personnes.

Article 1 – Objet de la convention et objectifs du partenariat

La présente convention établit les conditions générales et les moyens de réalisation de la participation d'une équipe de volontaires en Service Civique¹ de La Bêta-Pi à un projet avec le Pôle résidences autonomie du CCAS de Malakoff dans le cadre des ateliers « **Silver Geek** ».



Lors du projet, les volontaires, auront pour missions :

- Animer des ateliers numériques ludiques au travers l'utilisation de tablette tactile et de console de jeux vidéo.
- Proposer et encourager le *Trophée des Seniors Silver Geek* aux participants des ateliers.
- Organiser le Challenge Départemental Hauts-de-Seine du *Trophée des Seniors Silver Geek* de switch Bowling.

Article 2 – Engagements mutuels

La Bêta-Pi et le pôle résidences autonomie du CCAS de Malakoff se coordonnent pour former et informer les volontaires, sur les thématiques nécessaires au bon fonctionnement des ateliers (positionnement à avoir avec les personnes âgées, outils d'animation, préparation à la première visite, etc.)

Article 3 – Engagements respectifs

Article 3.1 – Moyens engagés par La Bêta-Pi

La Bêta-Pi mobilise une équipe de volontaires qui pourra intervenir sur au minimum 8 à 10 ateliers d'environ 1h30 au rythme d'un atelier par semaine ou toutes les deux semaines entre le mardi et le vendredi. Le calendrier des interventions sera établi à l'avance et joint en annexe.

Des stagiaires de l'association La Bêta-Pi pourront être amenés à intervenir en complément des volontaires de services civiques.

Le référent de La Bêta-Pi, Julien Rol Malherbe, assure le suivi des volontaires, ainsi que le suivi des ateliers Silver Geek en lien étroit avec le partenaire. Sur le terrain ou à distance, il vient en appui organisationnel. Son accompagnement sera complémentaire en temps et en objectifs de celui assuré par le responsable du pôle résidences autonomie du CCAS de Malakoff.

La Bêta-Pi a souscrit un contrat d'assurance responsabilité civile générale auprès de la MAIF qui garantit sa responsabilité civile générale et les accidents corporels subis ou causés par les membres de la La Bêta-Pi à l'occasion de ses interventions.

Article 3.2 – Moyens engagés par la Résidence autonomie Laforest

Le pôle résidences autonomie du CCAS de Malakoff identifie un référent au sein de la structure en appui pour faciliter la mise en place du projet et des ateliers tout au long du projet. Son appui vise également à faciliter la rencontre et la création d'un lien de confiance entre les bénéficiaires et les volontaires,

Référente : La maitresse ou le maître de maison.

¹ Le Service Civique est encadré par la loi 2010-241 du 10 mars 2010

La référente est le contact privilégié de La Bêta-Pi et apporte un appui complémentaire pour le suivi du projet en cas de problème avec un bénéficiaire.

Le pôle résidences autonomie du CCAS de Malakoff mettra à disposition des volontaires une salle pour la mise en place des ateliers Silver Geek et ce principalement sur la résidence Laforest. En cas de nécessité, l'activité pourra avoir lieu à la résidence Joliot-Curie.

Le pôle résidences autonomie du CCAS de Malakoff s'engage à faciliter la participation des seniors qui serait amené à concourir aux différents Trophée des Seniors Silver Geek.

Afin de préparer les premiers ateliers numériques, le pôle résidences autonomie du CCAS de Malakoff s'engage à introduire les volontaires auprès des bénéficiaires du projet qui pourront être des résidents de l'une des deux résidences ou tout autres seniors de la ville de Malakoff inscrit par le CCAS de la ville.

Article 4 – Modalités de suivi et de bilan

Durant la période du projet, des réunions pourront être convenues conjointement afin de faire l'état d'avancement du projet où pourront être discutées : les visites en cours, le planning, le suivi des objectifs et des éventuelles difficultés. Elles réuniront les référents de l'association La Bêta-Pi & la Résidence autonomie Laforest et les volontaires.

Suite au 1^{er} mois d'intervention, une réunion d'étape sera organisée pour faire le point sur l'action des volontaires.

En fin de projet, les volontaires et les référents des deux structures se réuniront pour évaluer et faire le bilan de l'ensemble du projet.

Un bilan de l'action sera remis à la fin de la convention.

Article 5 – Durée

La présente convention entrera en vigueur à compter de la date à laquelle elle est signée et ce jusqu'à la fin du projet le 15/07/2025.

A noter que ponctuellement et par anticipation, les volontaires pourront être détachés des ateliers Silver Geek pour les obligations inhérentes à la La Bêta-Pi (formation congés, projet de structure...). La Bêta-Pi s'engage à informer la Résidence autonomie Laforest le plutôt possible pour anticiper ces absences dans un délai suffisant.

Article 6 – Modifications, renouvellement et rupture de la convention

La présente convention est modifiable par la rédaction d'un avenant rédigé par ses signataires, dans quel cas la démarche devra être motivée et notifiée par écrit en respectant un préavis de deux semaines.

Chaque partenaire est libre de mettre fin à tout moment au présent partenariat par envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un délai de préavis d'un mois. En cas de manquement caractérisé des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra

Convention de partenariat 2025 | La Bêta-Pi – Le Pôle Résidences Autonomie du
être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'
l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception

Envoyé en préfecture le 21/01/2025
Reçu en préfecture le 21/01/2025
Publié le
ID : 092-269200432-20250121-2025_04-DE

CCAS de Malakoff



délibéré de commission

Fait en deux exemplaires, à Meudon le 06/01/2025

Pour La Bêta-Pi
Monsieur ROL MALHERBE
Directeur

Pour le CCAS de Malakoff
Madame Jacqueline BELHOMME
Présidente du CCAS

Annexe - Calendrier prévisionnel

Créneau : Les mardi après-midi

Date : à partir du mardi 28 janvier 2025 au mardi 8 juillet 2025

Les activités pendant les vacances scolaires ne sont pas garanties

Le trophées des séniors (compétition) sera organisé en mai 2025